

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 9 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03.04.2014, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 9 avril 2014, à 19 heures 30.

Présents : C. TORTEL, G. PIOLLET, M. CREPIN, R. MONTAGNIER, A.M. CORRAND, J. MOUTON, S. BOREL, A. FULCHIRON, D. ROUSSET , F. TESTE, L. AUTRAND, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE

Secrétaire de séance : C. TORTEL

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent que soit traitée une déclaration d'intention d'aliéner non inscrite à l'ordre du jour (car arrivée après l'envoi de la convocation du conseil municipal).

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibération n° 01- 09/04/2014

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme le Maire explique qu'il y a 24 délégations du conseil municipal qui peuvent être attribuées au Maire selon L'article L.2122-22 du CGCT.

Mme le Maire propose d'en prendre 6 à savoir :

N° 4 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

N° 6 – Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

N° 7 – Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

N° 8 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

N° 11 – Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

N° 16 – Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

**Les conseillers, à l'unanimité, acceptent d'accorder les délégations n° 4-6-7-8-11-16 au Maire.**

## **DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Mme le Maire donne connaissance des délégations attribuées aux quatre adjoints :

- 1<sup>er</sup> ADJOINT : M. SOMAGLINO Claude  
a en charge les finances - les bâtiments communaux
- 2<sup>ème</sup> ADJOINTE : Mme VALLOT Madeleine  
a en charge l'urbanisme
- 3<sup>ème</sup> ADJOINT : M. AUTRAND Louis  
a en charge les voiries – les Rives du Lez – Les rives de l'Eygues
- 4<sup>ème</sup> ADJOINTE : Mme TESTE Françoise  
a en charge la jeunesse - les seniors – la petite enfance – le lien social

**Les conseillers, à l'unanimité, approuvent les délégations attribuées aux quatre adjoints.**

## **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Mme le Maire informe les conseillers qu'une délibération est nécessaire suite aux élections, pour l'attribution des indemnités du Maire et des Adjoints pour l'année 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123.24,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.2123-23,  
Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que la commune compte 1 202 habitants,

Mme le Maire précise aux conseillers que la somme de 39 500 euros a été prévue au budget primitif 2014 et propose que :

L'indemnité du Maire soit calculée par référence à l'indice brut 1015 et au taux de 34 %.

L'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint soit calculée en appliquant un coefficient de 15 % de l'indice brut 1015.

L'indemnité de la 2<sup>ème</sup> adjointe soit calculée en appliquant un coefficient de 12 % de l'indice brut 1015.

L'indemnité des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints soit calculée en appliquant un coefficient de 9 % de l'indice brut 1015.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement afférent à l'indice 1015. Elles seront payées mensuellement.

**Les conseillers votent comme suit : 14 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre.**

Délibération n° 04-09/04/2014

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : CAO, SIDREI, SMBVL, SDED, CNAS**

Mme le Maire donne connaissance des membres du conseil municipal proposés aux commissions suivantes :

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Membres titulaires : Claude SAMAGLINO - Manuel GUERRE - Robert MONTAGNIER

Membres suppléants : Jean MOUTON - Louis AUTRAND - Sylvie BOREL

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES DE L'EYGUES INFERIEURE (SIDREI)**

Membre titulaire : Louis AUTRAND

Membre suppléant : Armande FULCHIRON

**SYNDICAT MIXTE DROMOIS D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU LEZ**

Membre titulaire : Louis AUTRAND

Membre suppléant : Sylvie BOREL

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME (SDED)**

Membres titulaires : Guy CHEVILLON - Alain JAUME

Membres suppléants : Jacques MELEN - Gilbert Ghilardi

**CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Elu référent : Martine CREPIN

Personnel référent : Stéphanie MARGIELA

**Les conseillers, à l'unanimité, acceptent le choix des membres des commissions municipales.**

Délibération n° 05-09/04/2014

**DECISION MODIFICATIVE M49 – IMPUTATION BUDGETAIRE DE L'ACHAT DU TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION**

Mme le Maire explique que l'enveloppe budgétaire prévue pour la construction de la nouvelle station d'épuration au budget primitif 2014 est de 700 000 € (pour une tranche de travaux inscrite au compte budgétaire 2313).

Elle rappelle que le terrain vient d'être acquis par la commune (parcelle ZC n° 107) au prix de 22 870 € et 2 400 € de frais notariés soit un total de 25 270 €.

Mme le Receveur Municipal nous demande de rectifier l'imputation budgétaire qui doit être au compte 2111 et non 2313.

De ce fait, il y lieu de prendre une décision modificative comme suit :

**Compte budgétaire 2313 : - 25 270 €**

**Compte budgétaire 2111 : + 25 270 €**

**Les conseillers, à l'unanimité, votent la décision modificative .**

Mme le Maire précise que l'enlèvement des oliviers prévu est à la charge de la commune.

J. MOUTON demande quelle est la superficie du terrain acquis ? Il s'interroge sur le montant donné et s'étonne du prix.

La réponse donnée est que la superficie du terrain est de 4 000 m2 environ.

Délibération n° 06-09/04/2014

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PARCELLE AO N° 487**

Mme le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'étude notariale de Maître N. RIPERT, notaire à NYONS, concernant le bien ci-après appartenant à M. et Mme BERNAUDON Christian.

Référence cadastrale : section AO parcelle n° 487

Superficie totale : 6 a 64 ca

Prix : 215 000 €

Acquéreur : M. et Mme Auguste BIEGEL domiciliés à BORMES LES MIMOSAS (Var)

Mme le Maire demande si la commune souhaite préempter.

**Les conseillers, à l'unanimité, décident de ne pas préempter.**

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Mme le Maire donne les adjoints délégués au personnel communal à savoir :

**1<sup>er</sup> Adjoint : Claude SOMAGLINO**

en charge du personnel technique : G. GARCIA – P. DALLE-FRATTE – N. REYNARD  
J. ROUSSELLE – S. EL ALLOUCHI

**2<sup>ème</sup> Adjoint : Madeleine VALLOT**

en charge du personnel de la petite enfance : A. PROAL – M. JAUME – L. CHAMBON  
C. MICHEL

**4<sup>ème</sup> Adjointe : Françoise TESTE**

en charge du personnel d'entretien des locaux : C. RIGAUD – L. CHAMBON – M.  
BRES – S. PIERROT

**Maire : Marie-Pierre MONIER**

en charge du personnel administratif : A. RIGNON, J. FLAUS, S. MARGIELA

Mme le Maire communique la liste des commissions extra-municipales ouvertes à la population (suite à leur engagement).

Elle précise que ces commissions sont ouvertes à tous et ont seulement un rôle consultatif. La liste n'est pas arrêtée et il y a la possibilité d'en créer d'autres qui peuvent paraître intéressantes pour la vie du village. Les suggestions sont à faire parvenir en Mairie et les inscriptions doivent se faire avant le 15 mai.

BATIMENTS, PREVENTION DES RISQUES, SECURITE
AGRICULTURE, ARTISANAT, COMMERCE
COMMUNICATION
EAU, ASSAINISSEMENT
ELECTRICITE
FINANCES, BUDGET
JEUNESSE, SPORT
LIEN SOCIAL, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION
URBANISME, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE
URBANISME, INSTRUCTIONS DES DOSSIERS
VOIRIES

Mme le Maire annonce que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 23 avril à 19 h. 30.

## QUESTIONS DIVERSES

Néant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.**

**Signature des élus :**

Le Maire,  
Marie-Pierre MONIER

C. SOMAGLINO

M. VALLOT

L. AUTRAND

F. TESTE

M. CREPIN

D. ROUSSET

G. PIOLLET

M. GUERRE

A.M. CORRAND

C. TORTEL

J. MOUTON

R. MONTAGNIER

A. FULCHIRON

S. BOREL